



GUIDE D'ACCUEIL
DES PERSONNES
EN SITUATION DE HANDICAP
AU SEIN DES CLUBS DE
LA FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE BaDMINTON



www.ffbad.org



FFBad
Fédération Française
de Badminton



sommaire

Définition du handicap	4
Qu'entend-on par inclusion sociale ?	5
La FFBaD s'engage !	6
Le dispositif Handibad	7
Le para-badminton	8/9
Les règles du para-badminton	10/11
En route pour Tokyo 2020	12/13
Le badminton pour les personnes en situation de handicap mental/psychique	14/15
Le badminton pour les personnes sourdes ou malentendantes	16/17
Se former au public en situation de handicap	18
Outils et démarches administratives	19

Ce document a pour objectif d'aider les clubs de la FFBaD à développer l'accueil et la pratique du badminton pour les personnes en situation de handicap.

-Remerciements-

Fédération française Handisport
 Fédération française du Sport Adapté
 Fédération des APAJH
 UNAPEI
 APF France Handicap
 Territoires qui participent à l'expérimentation du dispositif Handibad en 2019-2020 : plateaux Handibad, circuit para-badminton...
 Commission Sourds

-Crédits photos-

BadmintonPhoto, droits réservés

Définition du handicap



Plus de 100 clubs de badminton sont référencés comme accueillant des personnes en situation de handicap aujourd'hui.

Source Poona

Le handicap est aujourd'hui un véritable phénomène de société que nul ne peut ignorer, secteur sportif y compris.

Pour rappel, la loi de février 2005¹ précise que : « Constitue un handicap, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

En France, plus de 12 millions de personnes sur 66 millions souffrent d'un handicap. 1,5 million est atteint d'une déficience visuelle et 850 000 ont une mobilité réduite. 900 000 personnes vivent avec un handicap mental. Chaque année, entre 6 000 et 8 500 enfants naissent avec une déficience intellectuelle.

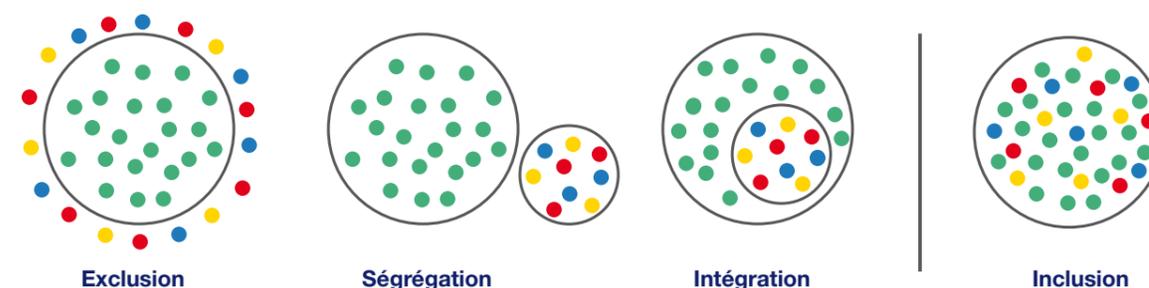
Qu'entend-on par inclusion sociale ?

La notion d'inclusion sociale a été théorisée et formalisée par de nombreux universitaires².

Pour participer pleinement à la vie sociale, la personne en situation de handicap doit bénéficier d'un réel accès au sport, aux loisirs et à la culture. Le quotidien des personnes handicapées est souvent marqué par l'isolement. La convivialité des activités de sport, de loisirs ou de culture peut rompre cet isolement. La pratique de certaines de ces activités a par ailleurs une action réputée salutaire, tant physique que mentale.

Début des années 2000, on parlait d'intégration, c'est-à-dire du fait « d'entrer ou de faire entrer un individu dans un ensemble cohérent (la communauté nationale) en tant que partie intégrante ».

L'action voulue par la FFBaD se situe plutôt dans une démarche dite d'inclusion. Inclure c'est faire en sorte que le milieu soit accessible à tous permettant à chacun, selon ses singularités, d'être accepté dans un milieu. L'inclusion prend en compte la situation de désavantage plutôt que la personne « inadaptée ». On peut donc parler dans le cadre sportif de **pratique physique et sportive inclusive**. L'application de ce processus d'inclusion sociale dans le champ du badminton s'opère notamment par une pratique partagée et une immersion sportive des personnes en situation de handicap en milieu ordinaire (quotidien des clubs).



Source : www.thinkinclusive.us

Les plateaux Handibad inclusifs pour développer la pratique pour tous

Depuis début 2019, la FFBaD accompagne les territoires à mettre en œuvre des animations 100% inclusives, ouvertes à toutes les personnes en situation de handicap. Ces événements visent à initier à la pratique du badminton les personnes handicapées, licenciées comme non-licenciées, et à sensibiliser au handicap les dirigeants, éducateurs et bénévoles des différents clubs / comités / ligues organisateurs. Le tout, dans la mesure du possible, en partenariat avec les acteurs associatifs spécialisés dans l'accompagnement du handicap. Cliquez pour voir à quoi ressemble un plateau Handibad en vidéo : <https://frama.link/WefT-Jgj>



1) Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

2) Dont Roy Compte, docteur en sociologie, spécialiste du handicap, anciennement vice-président de la FFSA



La FFBaD s'engage !

La FFBaD a choisi de se mobiliser afin d'accompagner tout porteur de projet (ligues régionales, comités départementaux, clubs) qui souhaite accueillir des personnes en situation de handicap.

☛ Tous les clubs sont invités à accueillir toutes les personnes en situation de handicap ;

☛ Cette mission d'accueil des publics est partagée avec les fédérations dites spécifiques « handisport (FFH) et sport adapté (FFSA) » qui proposent historiquement déjà une offre de pratique sportive adaptée ;

☛ La FFBaD est **membre du Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF)** ;

☛ La saison 2018-2019 a été l'occasion de développer les liens avec les associations nationales suivantes, spécialisées dans le Handicap : Fédération des APAJH, APF France Handicap, UNAPEI. Une convention a été signée avec la Fédération des APAJH, les relations de travail sont étroites avec les trois structures ;

☛ La FFBaD, par la délégation ministérielle d'avril 2019, a un rôle particulièrement renforcé quant à l'organisation de l'offre pour les personnes en situation de handicap physique via « le para-badminton ». Elle organise sa pratique, sa classification, son circuit de compétitions dont le championnat de France et la sélection de l'équipe de France dans les compétitions internationales ;

☛ Une cinquantaine de personnes sourdes et malentendantes sont déjà accueillies dans les clubs FFBaD et, avec l'obtention de la délégation ministérielle, leurs compétitions seront dès 2020 gérées par la FFBaD ;

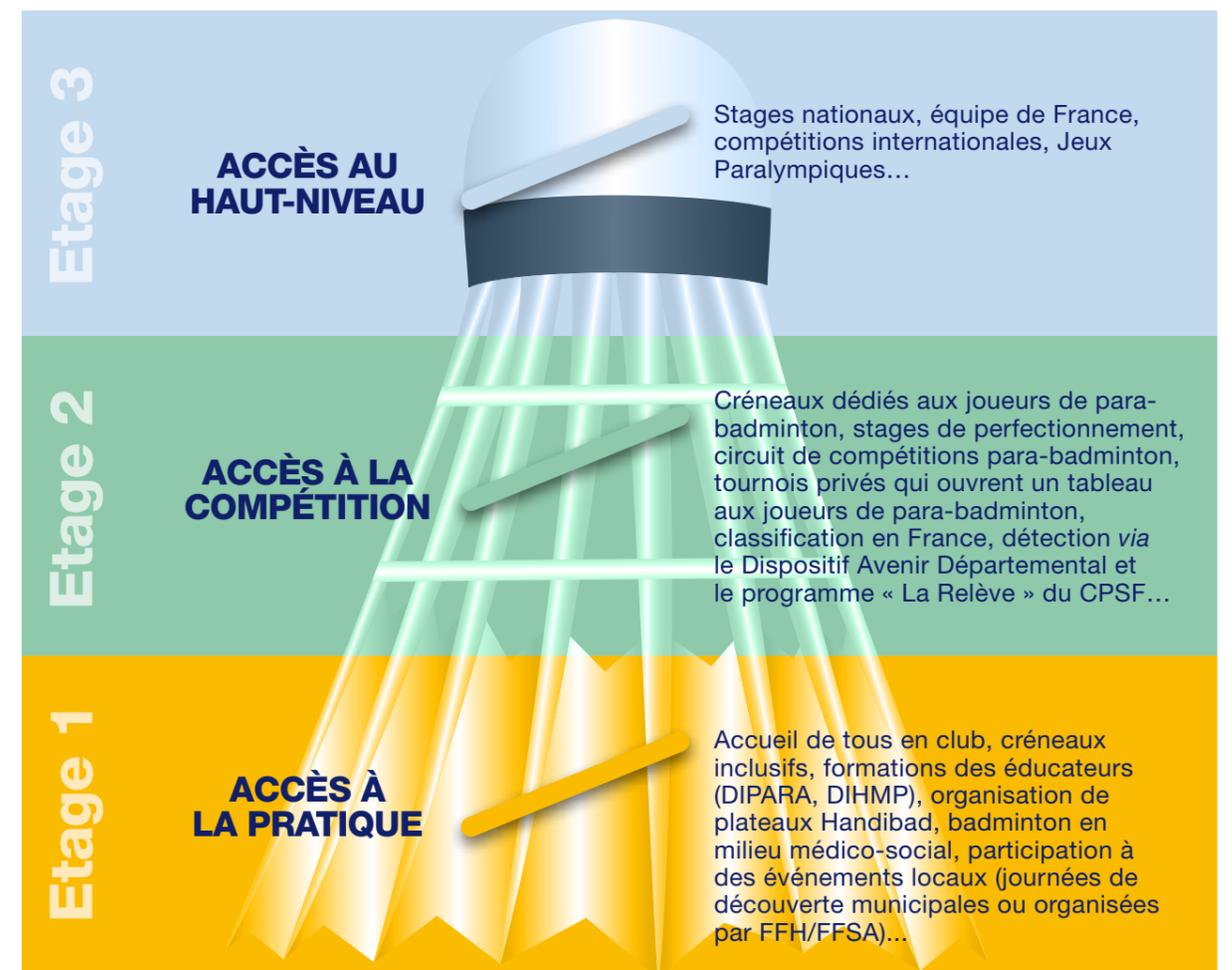
☛ Les personnes en situation de handicap mental sont aujourd'hui accueillies au sein de nos clubs pour des animations ponctuelles ou une pratique annuelle (plus de 100 personnes identifiées), et de nombreuses structures établissent aujourd'hui des partenariats locaux avec des institutions médico-sociales ;

☛ La FFBaD développe depuis 2019 la mise en œuvre de « **plateaux Handibad inclusifs** ». Il s'agit de journées d'initiation à la pratique du badminton qui permet aux personnes en situation de handicap de se rencontrer dans un cadre ludique ;

☛ Depuis 2019, la FFBaD, avec le concours de ses instances, propose un circuit de compétition expérimental pour les joueurs et joueuses de para-badminton.



Le dispositif Handibad de la **fédération** et de ses **instances**



Le para-badminton

La FFBA a un rôle particulièrement renforcé dans l'organisation de l'offre pour les personnes en situation de handicap physique : c'est le « para-badminton ».

les personnes en fauteuil manuel : WH1 / WH2



les personnes ayant un handicap sur un membre inférieur : SL3 / SL4



Le para-badminton regroupe différents handicaps physiques qui sont :

les personnes ayant un handicap sur un membre supérieur : SU5

les personnes de petite taille : SS6



Le para-badminton est inscrit au programme des Jeux Paralympiques de Tokyo en 2020.

La FFBA organise la pratique du para-badminton, sa classification, son circuit de compétitions dont le championnat de France et la sélection de l'équipe de France dans les compétitions internationales.

Avant de participer à une compétition officielle, il faut passer par la **classification**. C'est un entretien ainsi que des tests physiques réalisés par un médecin et/ou un kinésithérapeute qui détermine la catégorie dans laquelle le joueur pourra jouer.

Accueil et inclusion

Rechercher très vite à inclure la personne en situation de handicap dans un groupe de badminton valide ;

Rester à l'écoute de la personne et rechercher l'échange ;

Adapter les pratiques sportives en fonction des capacités démontrées (échange avec le sportif).

Les caractéristiques à prendre particulièrement en compte :

Plus grande fatigabilité ;

Fragilité de la peau (paraplégique) ;

Difficulté de régulation de la température du corps (tétraplégique).



La bonne idée du comité 44

Depuis 2015, le comité départemental de Loire Atlantique permet aux joueurs en fauteuil de participer au championnat départemental interclubs. Les règles et limites du terrain étaient celles des valides. Cette initiative d'inclusion s'est avérée plus que positive. C'est devenu un acquis avec une inscription dans les règlements !

Le comité s'appuie sur la bonne dynamique des clubs du département, dont le BC St Herblain, qui accueille des joueurs en fauteuil depuis plus de 6 saisons. Le club a fait le choix de ne pas créer de créneau spécifique : les valides et handicapés s'entraînent ensemble, cela crée du partage, des échanges sportifs et humains.

Accessibilité

De l'équipement :

L'accès au gymnase : privilégiez les gymnases de plain-pied. Si jamais il y a quelques marches, des aménagements seront nécessaires (rampe d'accès, etc) ;

Sanitaires adaptés : avec une barre de soutien et une largeur des portes adaptée ;

Vestiaire adapté autant que possible : largeur de porte, barre de transfert, douche adaptée.

Du badminton :

Avoir un (des) fauteuil(s) comprenant une ou des roulettes anti-bascules pour la sécurité des personnes jouant en position assise. Il est possible d'obtenir des aides spécifiques pour investir dans ce type d'équipement, ou d'en mutualiser l'achat avec d'autres structures.



Lons Le Saunier s'appuie sur des associations locales

Deux fois par mois depuis septembre 2018, le club de l'AL Lons Le Saunier accueille de jeunes handicapés moteurs pour pratiquer. Ces jeunes viennent de la section d'éducation motrice de l'Association des Paralysés de France Handicap. Au programme : maniabilité, mobilité, activités et jeux encadrés. Il s'agit également pour les éducateurs de provoquer chez les jeunes, handicapés comme valides, des moments de partage et d'échange autour de l'inclusion. Le souhait de la structure est de continuer à développer l'activité Badminton avec ce public mais également d'autres structures comme les IME³, les APEI⁴...



3) IME : Institut Médico-Éducatif

4) APEI : Association de Parents d'Enfants Inadaptés



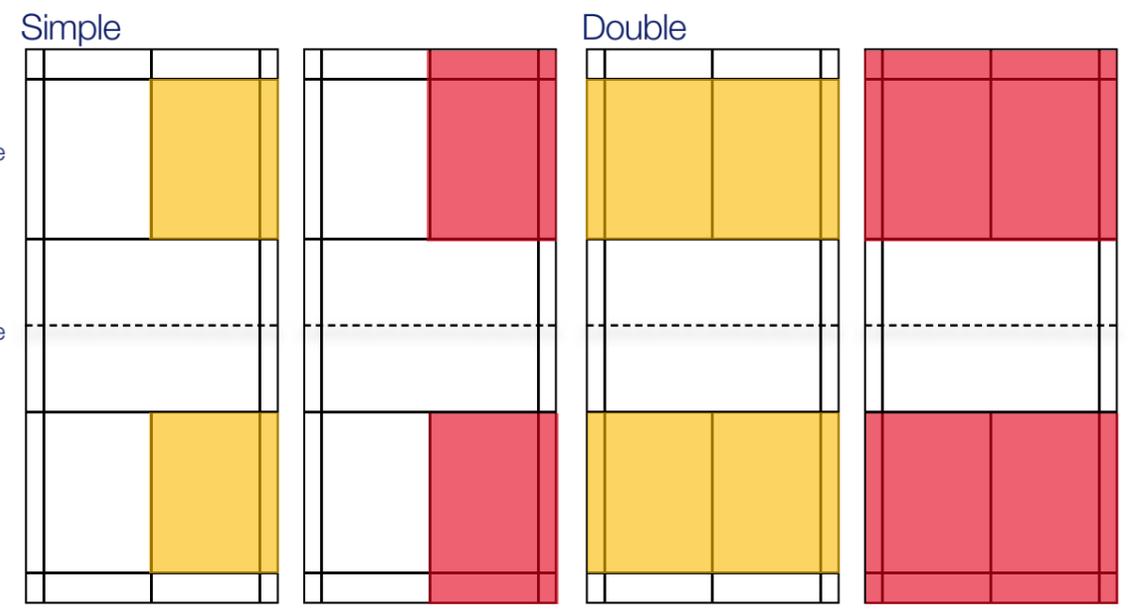
Les règles du para-badminton

Catégories de handicap et règles pour les joueurs debout

Catégories de handicap et règles pour les joueurs en fauteuil

WH1
Joueur assis en fauteuil roulant, athlète sans abdos

WH2
Joueur assis en fauteuil roulant, athlète avec abdos



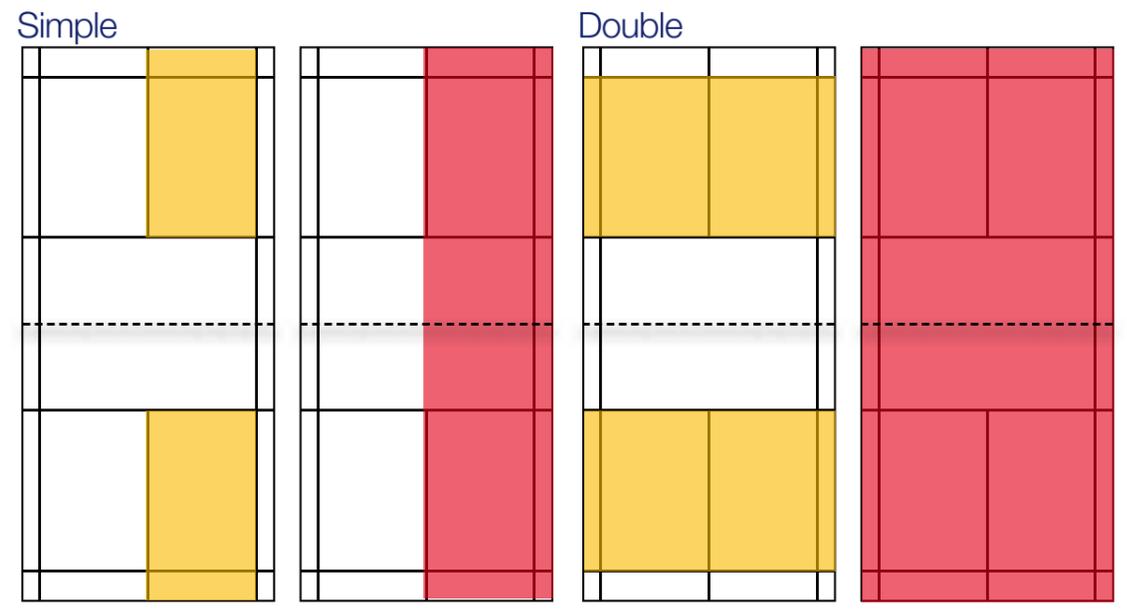
Légendes

Service

Echange

Hauteur du filet
1,55 cm

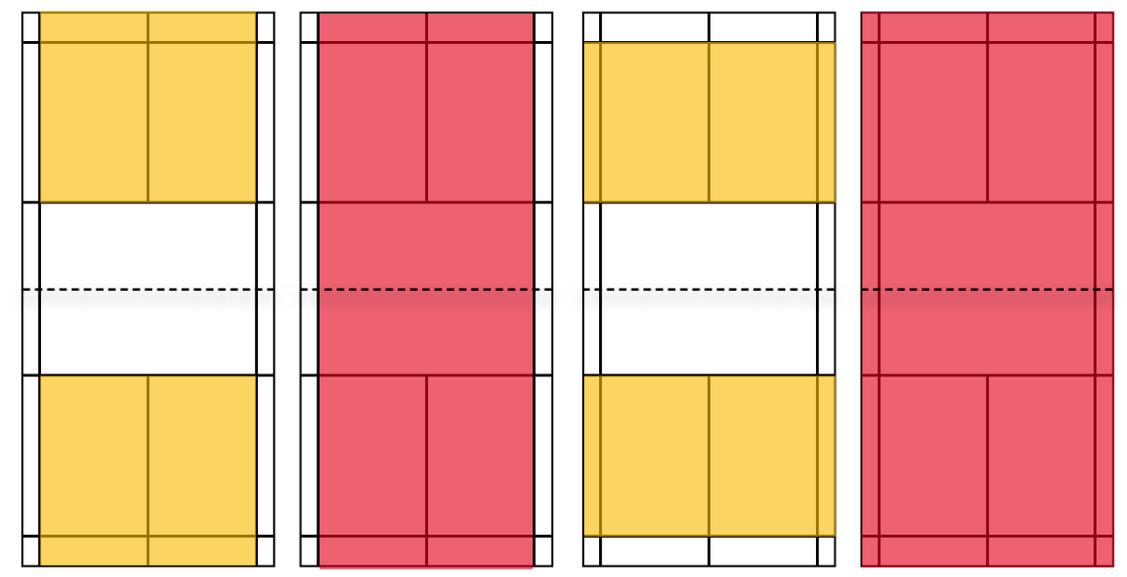
SL3
Handicap sur un membre inférieur, mobilité de faible à moyenne.



SL4
Handicap sur un membre inférieur, mobilité de moyenne à grande.

SU5
Handicap sur un membre supérieur

SS6
Joueur de petite taille, au maximum 1,45 cm pour les hommes et 1,37 cm pour les femmes.



Légendes

Service

Echange

Hauteur du filet
1,55 cm



En route pour Tokyo 2020

Le para-badminton sera inscrit, pour la première fois, au programme des Jeux Paralympiques de Tokyo 2020. Une belle reconnaissance pour la discipline. Les Français n'ont pas attendu pour briller et se placent déjà comme de sérieux candidats aux médailles. La preuve en images.



Faustine NOËL
25 ANS, GAUCHÈRE

5^e au classement mondial
8^e au classement paralympique SL4 (quota de six athlètes)
> **RÉSULTATS EN 2019**
Demi-finaliste du Irish International,
Quart de finaliste du Dubaï International
et du Turkish ENESCUP



Lucas MAZUR
21 ANS, GAUCHER

1^{er} au classement mondial
1^{er} au classement paralympique SL4 (quota de six athlètes)
Double champion du monde (2017 et 2019)
> **RÉSULTATS EN 2019**
Vainqueur du Irish International
et du Dubaï International,
Champion du Monde 2017,
finaliste du Canada International
et du Turkish ENESCUP



MÉRIL LOQUETTE
22 ANS, GAUCHER

6^e au classement mondial
5^e au classement paralympique SU5 (quota de six athlètes)
> **RÉSULTATS EN 2019**
Finaliste du Canada International,
Demi-finaliste du Ouganda International
Quart de finaliste du Irish International
et du Dubaï International



David TOUPÉ
42 ANS, DROITIER

8^e au classement mondial
10^e au classement paralympique WH1 (quota de huit athlètes)
> **RÉSULTATS EN 2019**
Finaliste du Ouganda International
Quart de finaliste du Canada International



Mathieu THOMAS
35 ANS, DROITIER

7^e au classement mondial
7^e au classement paralympique SL3 (quota de six athlètes)
> **RÉSULTATS EN 2019**
Quart de finaliste du Canada International,
du Ouganda International,
du Dubaï International
et du Turkish ENESCUP



Fabien MORAT
37 ANS, DROITIER

20^e au classement mondial
18^e au classement paralympique SS6 (quota de six athlètes)
> **RÉSULTATS EN 2019**
Médaille de bronze aux Championnats du Monde avec MARTIN (ENG) Huitième de finaliste du Canada International
et du Turkish ENESCUP



Faustine NOËL // Lenaïg MORIN
25 ET 28 ANS, GAUCHÈRE ET DROITIÈRE

11^{es} au classement mondial
8^{es} au classement paralympique SL4 (quota de six paires)
> **RÉSULTATS EN 2019**
Finalistes du Irish International
Demi-finalistes du Dubaï International



David TOUPÉ // Thomas JAKOBS (WH2)
42 ET 29 ANS, DROITIER ET GAUCHER

10^{es} au classement mondial
6^{es} au classement paralympique WH1-WH2 (quota de six paires)
> **RÉSULTATS EN 2019**
Vainqueurs du Ouganda International
Demi-finalistes du Canada International
Quart de finalistes du Irish International



Faustine NOËL // Lucas MAZUR
25 ET 21 ANS, GAUCHERS

2^{es} au classement mondial
2^{es} au classement paralympique SL3-SU5 (quota de six paires)
> **RÉSULTATS EN 2019**
Finalistes du Irish International,
du Canada International
et du Dubaï International
Demi-finalistes du Turkish ENESCUP

Simple

Doubles

Classements arrêtés à la date du 13 septembre 2019

Le badminton pour les personnes en situation de handicap mental/psychique



Tous les clubs de badminton sont invités à proposer la pratique du badminton aux personnes en situation de handicap mental et/ou psychique.

Les personnes en situation de handicap mental ou psychique ont un rapport à soi, aux autres et à l'environnement qui peut être très singulier. Aussi, pour encadrer des séances de badminton auprès de ces personnes, il serait intéressant d'avoir une formation spécifique et nécessaire de penser l'encadrement, l'accompagnement en prenant en compte leurs besoins et caractéristiques singulières, cela pouvant aller jusqu'à un encadrement «renforcé» pour constituer des petits groupes et ainsi plus aisément individualiser les attentes afin de favoriser les apprentissages. Aujourd'hui les joueurs peuvent venir individuellement directement en club (avec ou sans accompagnement) ou à la demande d'établissements spécialisés ou de services médico-sociaux. Les relations à nouer avec les équipes pluridisciplinaires de ces structures sont essentielles car elles permettent de connaître les objectifs de leur projet.

Les compétitions pour les personnes en situation de handicap mental/psychique sont gérées par la FFSA : c'est le « **badminton sport adapté** ». La FFBaD et son réseau (ligues, comités et clubs) peuvent y apporter leur soutien technique (arbitrage, logiciel) en fonction des demandes des organisateurs des compétitions locales aux championnats de France.

Les sportifs licenciés auprès de la FFSA dans le secteur compétitif sont classés en 3 classes «**AB**», «**BC**» et «**CD**» au regard de 4 grands domaines (Motricité, Autonomie, Socialisation, Communication) afin d'assurer la plus grande équité possible lors des compétitions. Le badminton sport adapté se joue à partir d'un règlement spécifique à la FFSA sur un terrain classique et regroupe 3 classes :

Classe AB : 2 sets gagnants de 15 points - en cas d'égalité de points, prolongation, avec écart de 2 points, le match se termine quand le 1^{er} joueur est à 21 points (même sans écart de 2 points) - uniquement en simple.

Classe BC & CD : mêmes règles que la FFBaD. 2 sets gagnants de 21 points - en cas d'égalité de points, prolongation, avec écart de 2 points, le match se termine quand le 1^{er} joueur est à 30 points (même sans écart de 2 points) - simple, double et mixte.



Accueil et inclusion

- **Inclure** dans un groupe de badminton valide si la personne en situation de handicap est autonome ;
- **Proposer un encadrement** avec un professionnel de la structure spécialisée si les contraintes physiques et cognitives du badminton rendent nécessaires des adaptations plus importantes ;
- **Proposer un créneau spécifique** si la personne en situation de handicap a besoin d'autres stratégies pédagogiques pour s'inscrire dans l'activité ;
- **Rester à l'écoute** de la personne ;
- **Adapter les pratiques sportives** en fonction des capacités démontrées (échange avec la personne et l'encadrement) ;
- **Valoriser** la personne ;
- **Penser à adapter sa communication** (être patient, ne pas parler trop vite, utiliser des phrases courtes, formuler des réponses claires...);
- **Porter une attention particulière à la fatigabilité** des personnes (pas d'activité trop longue) ;
- **Favoriser les apprentissages** pour permettre à la personne d'évoluer dans sa pratique.



Le club d'Albert au top de l'inclusion

Depuis plusieurs années, chaque semaine, le club d'Albert (Somme) accueille une quinzaine d'enfants venant d'un Institut Médico-Educatif (IME) lors d'un créneau dédié. Au programme : pratique du badminton, apprentissage des bases de la discipline, inclusion sociale. Ces mêmes jeunes sont inclus un autre soir de la semaine sur un créneau loisir ouvert à tous. Dans la continuité, l'Albert sport badminton organise une rencontre inter-établissements en partenariat avec un peu moins de 10 structures spécialisées (IME, Foyer de vie, etc.).



Le badminton pour les personnes sourdes ou malentendantes



Depuis le 2 avril 2019, la FFBaD est délégataire de la pratique du badminton pour les personnes présentant un handicap physique ou sensoriel.

La FFBaD s'est engagée aussi dorénavant à organiser la **pratique pour les personnes en situation de handicap sensoriel**, dont font notamment partie les personnes sourdes ou malentendantes.

Depuis septembre 2019, il est donc nécessaire que les personnes sourdes ou malentendantes qui souhaitent pratiquer en compétition soient licenciées à la Fédération Française de Badminton, dans un club affilié à la FFBaD.

Prise de licence et référencement Poona : comment faire ?

Les formulaires de prise de licence sont disponibles sur le site fédéral... www.ffbad.org/espaces-dedies/dirigeants/activites-federales/prise-de-licences/

Au même titre que tous les licenciés, il est nécessaire de **présenter un certificat médical valide** dans le cadre d'une première prise de licence. Au moment de la saisie de licence, le/la licencié(e) devra fournir au minimum un **audiogramme ORL en cours de validité** (conseil : le renouveler chaque année).

Il est recommandé, sauf volonté contraire du licencié, de **référer la personne comme « déficient auditif » dans le logiciel Poona**, afin qu'il puisse accéder à des informations spécifiques et privilégiées concernant l'offre de pratique fédérale.

Aujourd'hui, la FFBaD compte une cinquantaine de licenciés déclarés comme « déficients auditifs » dans Poona.

En chiffres...

466

millions de personnes dans le monde ont une déficience auditive handicapante. On estime que ce nombre montera à plus de **900 millions de personnes d'ici 2050.**



Les personnes sourdes ou malentendantes peuvent être amenées à rencontrer certaines des difficultés suivantes :

Dans le quotidien

- un problème d'accessibilité aux informations auditives (télévision, radio, informations diffusées par haut-parleurs...),
- des difficultés lors d'échanges verbaux,
- des difficultés ou une impossibilité à utiliser le téléphone,
- une maîtrise aléatoire du français écrit ou une non-acquisition de la langue française (scolarité difficile) ayant pour conséquence une communication limitée qui suscite isolement, dépression, perte de motivation...,
- des difficultés d'élocution,
- une accessibilité réduite à l'information écrite : documents informatiques, courriers...,
- des gênes physiques (acouphènes, hyperacousie...),
- un sentiment d'isolement par rapport au monde des « entendants ».

Dans la pratique régulière du badminton

- mêmes difficultés que dans le quotidien,
- modification de la perception de l'espace et du temps (augmentation du temps de réaction notamment due au fait que les personnes n'entendent pas le bruit des frappes dans le volant),
- difficultés d'équilibre,
- difficultés à communiquer avec le partenaire, l'entraîneur, l'adversaire.

Dans la compétition

- mêmes difficultés que dans la pratique régulière,
- difficulté à percevoir l'appel sur le terrain.

Selon le type de déficience auditive et le niveau de perte auditive, les conséquences sont plus ou moins gênantes en situation de communication.

Quelques conseils

- **Ne pas hésiter à parler/articuler** lentement face au joueur (entraîneur, partenaire d'entraînement, coéquipier, etc.) ;
- **Ne pas hésiter à écrire** les informations si besoin (ardoise, feutre...) ;
- **Penser à sous-titrer** ou à doubler en LSF⁵ tout support de communication (vidéo, conférence, réunion...) ;
- Lors des compétitions, **prévoir un affichage digital** concernant la numérotation des matchs en cours ;
- **Prévoir un juge arbitre** ou arbitre connaissant un minimum **la langue des signes**.

La pratique en compétition

Pour participer à une compétition, un(e) licencié(e) en situation de handicap auditif doit justifier d'une perte d'au minimum :

- **55 décibels** pour l'accès aux compétitions internationales ;
- **35 décibels** pour l'accès aux compétitions nationales (en cours de validation).

La mesure se fait par des praticiens ORL qui doivent remplir un audiogramme (document officiel du Comité International des Sports des Sourds) pour homologuer et approuver la situation de perte auditive⁶.

Doit-on adapter les règles ?

Les règles pour les déficients auditifs sont les mêmes que lors d'un match de badminton « classique », tant au plan de la dimension du terrain que des règlements et de la pratique du badminton. Seule exception : **le port d'appareillage auditif est interdit** sur le court d'une compétition, au risque d'une disqualification et/ou d'une suspension.



Deux championnes en devenir !

La FFBaD compte dans ses rangs deux jeunes joueuses sourdes qui performant. **Emma REYMOND** (Vitrolles) et **Louise BERNARD** (Argenton) ont obtenu la médaille de bronze lors des championnats d'Europe de badminton sourds en juillet 2018. Des jeunes championnes à suivre !

5) Langue des Signes Française (LSF)

6) Plus d'informations sur la pratique du badminton pour les personnes sourdes et/ou malentendantes (calendrier 2019-2021, audiogramme-type...) auprès de :

Sébastien Campeggia (sebastien.campeggia@gmail.com), référent sportif Badminton Sourds
Anthony Guidoux (anthony.guidoux@ffbad.org), chargé de développement FFBaD

Se former au public en situation de handicap

La FFBaD, via Formabad, met en place des formations spécifiques avec des contenus propres à l'accueil et l'encadrement de personnes en situation de handicap.



Initiateur para-badminton

Public : titulaire du diplôme entraîneur bénévole 1 ou animateur bénévole 2 adultes ou jeunes ou titulaire d'un diplôme pro (CQP, DEJEPS, DESJEPS)

Objectif : être capable d'encadrer l'activité badminton avec un public ayant un handicap physique.

Durée : 15h00

Initiateur public handicap mental et psychique

Public : titulaire du diplôme entraîneur bénévole 1 ou animateur bénévole 2 adultes ou jeunes ou titulaire d'un diplôme pro (CQP, DEJEPS, DESJEPS)

Objectif : être capable d'encadrer l'activité badminton avec un public ayant un handicap mental et psychique

Durée : 15h00

Outils et démarches administratives



Pour aller plus loin

Consultez l'onglet sur le site fédéral partie « Bad pour Tous » en situation de handicap



• les aides de l'État pour les personnes en situation de handicap

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N12230>

• les aides possibles pour les clubs

- prêt / acquisition de matériel (Ligues, partenaires, autres)
- financement des collectivités territoriales et de l'ANS

Accompagnement

- appui à la construction de votre projet
- appui ressources humaines
- appui au développement de votre démarche d'accueil et à la construction d'un plateau Handibad
- les services civiques dans le cadre de l'agrément FFBaD <http://www.ffbad.org/espaces-dedies/citoyens-du-sport/service-civique/>

🚩 **Licence et déclaration du handicap** : l'assurance fédérale couvre l'ensemble des licenciés : www.ffbad.org/la-ffbad/l-assurance.

Au moment de la saisie de la licence dans le **logiciel fédéral Poona**, pensez à déclarer le handicap des licenciés qui vous rejoignent dans votre club (dans le module « Infos joueurs »). Attention, il faut impérativement l'accord préalable du licencié pour faire figurer ce renseignement dans le respect de la réglementation en vigueur. La reconnaissance administrative du handicap permettra à vos licenciés d'accéder à une meilleure offre de pratique.

🚩 **Certificat médical** : même procédure pour tous les licenciés, faire délivrer par leur médecin traitant en prenant le modèle de **certificat médical de la fédération** de non contre-indication : <http://www.ffbad.org/espaces-dedies/licencies/comment-se-licencier/>

🚩 **Organiser un plateau Handibad** : en tant que club affilié, si vous souhaitez organiser un plateau Handibad inclusif, vous devrez le déclarer comme une opération promotionnelle dans Poona (rubrique Instance). Le public participant à une opération promotionnelle, préalablement déclarée, sera couvert en individuelle accident et en responsabilité civile. La FFBaD vous accompagnera dans l'organisation opérationnelle d'un plateau Handibad. Pensez à souscrire au « **titre de participation découverte** » proposé par la FFBaD. Contactez-nous pour solliciter un accompagnement.

🚩 **Conventionnement** : pour créer des partenariats avec les structures spécialisées (Centre de rééducation, IME, centre de jour, foyer d'hébergement, etc.), n'hésitez pas à nous contacter. Vous avez la possibilité de souscrire au « **titre de participation collectif** » proposé par la FFBaD. Cela vous permettra de proposer du badminton au sein de l'établissement, tout en assurant les pratiquants dans le cadre de leur pratique.

🚩 **Subventions** : pour solliciter une subvention, pensez d'abord à prendre contact avec votre Ligue et/ou votre Comité départemental, puis avec le secteur Administratif ou Territoires Durables de la FFBaD. Depuis que la gestion des subventions ANS a été transférée à la FFBaD, ces deux secteurs sont en mesure de vous accompagner dans l'étude de votre dossier et le remplissage des formulaires de demande de subvention. Autres financements possibles : **les fonds de dotation** (Handicap & Société), **le mécénat des fondations d'entreprise**, le **financement participatif**...

🚩 **Handiguide** : site internet gouvernemental qui recense les structures sportives accueillant ou susceptible d'accueillir des personnes en situation de handicap. Il est actuellement en reconstruction : www.handiguide.sports.gouv.fr/



Pour plus d'informations sur ces formations, cliquez :

<http://www.ffbad.org/espaces-dedies/encadrement/entraîneurs/formations-benevoles/filieres-federales/>



esprit **BAD**

CONTACT

Sandrine BERNARD

Entraîneur National du Para-badminton

sandrine.bernard@ffbad.org

Tél : 06 99 81 33 31

Anthony GUIDOUX

Chargé de développement

anthony.guidoux@ffbad.org

Tél : 01 49 21 09 45

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BADMINTON

9-11 avenue Michelet

93583 Saint-Ouen Cedex

Tél : 01 49 45 07 07

www.ffbad.org



FFBAD

Fédération Française
de Badminton